

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

1 – Assermentations

Le Président assermente 3 personnes, soit Mmes Catherine Boschung Pugin et Dominique Pythoud et M. Michael Roch. Le Conseil communal est à nouveau au complet.

2 – Appel

26 conseillères et conseillers sont présents, 2 se sont excusés. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

3 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité.

4 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

5 – Rapport de la Commission de Gestion concernant la visite des alpages

Mme A. Reymond lit le rapport.

M. Claude Goy apporte quelques précisions au rapport. M. Ph. Bally souhaite que les travaux de création d'un étang à la Posogne ne soient pas liés aux travaux de réfection du chalet cela prendrait trop de temps.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points relevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

6 – Préavis et rapport 2022-02 relatif à la sécurisation de la distribution de l'eau

M. Ch. Saucy lit le rapport.

M. M. Roch demande si la Municipalité a présenté plusieurs offres, cela avait été demandé en fin de législature passée. Et autre question, si l'on installe deux pompes dans le puits du Nozenet cela double-t-il la vie de ces dernières ?

M. B. Martignier répond que plusieurs offres ont été demandées mais une seule entreprise a répondu pour la partie sanitaire et pour la partie gestion électronique, la Municipalité travaille déjà avec un spécialiste et ne souhaite pas en changer.

Les deux pompes tourneront en alternance on ne peut pas dire qu'avec deux pompes cela double le temps de vie de ces appareils.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser ce projet de sécurisation de la distribution de l'eau pour un montant de CHF 185'000.--
- **de financer cet achat** par un emprunt auprès d'une banque ou d'une autre institution de prêt ou par la trésorerie courante

- **de porter cet investissement** au bilan, compte 9141.13.4
- **d'amortir cette somme** sur 10 ans, par une augmentation de la taxe de consommation d'eau de CHF 1.15/m³ à CHF 2.00/m³ maximum, dès 2023
- **de relever** la Commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

6 – Communications de la Municipalité et divers

Le Président informe qu'il faut compléter la commission permanente de recours en matière de taxes communales. Suite à la démission de M. Alexandre Tharin, il y a un siège vacant. M. Michael Roch se porte volontaire et est élu à l'unanimité.

Pour rappel cette commission est composée de :

Mme Aude Fuchs et MM. Dany Moffrand, François Pythoud, Sacha Teutschmann et Michael Roch.

M. N. Bersier précise également les changements apportés aux commissions de gestion suite aux assermentations du jour.

Avant le tour de table, **M. C. Languetin, Syndic**, informe qu'il interviendra sur trois sujets, soit l'avenir de l'Hôtel des Trois Cœurs/Dent-de-Vaulion, sur le Plan énergie et climat communal (PECC) et la pénurie potentielle d'électricité/gaz.

M. Danilo Perotti, informe que l'étang de la Rochette a été curé, environ 400m³ ont été sortis.

A la déchetterie, il y a de plus en plus de déchets style plastique ou autres dans la benne à branche, merci aux conseillères et conseillers de sensibiliser la population.

La modération de trafic dans le village est en étude au Canton.

Le projet de sauvegarde du rouge queue à front blanc remporte un beau succès sur notre commune, la suite viendra prochainement.

Mme Caroline Paccaud informe que la visite des infrastructures du village et des bâtiments se fera le samedi matin 5 novembre prochain.

M. Claude Goy informe que l'étang de la Creuse a de nouveau été colonisé par des plantes envahissantes. C'est le personnel du Parc jura vaudois qui est venu faire le nettoyage.

Pour les alpages, il rappelle que l'Etat veut des plans globaux pour les AF (améliorations foncières) pour la réfection des chalets mais il s'engage à aller de l'avant pour la création d'un étang à la Posogne. Le souci de l'eau est prioritaire sur les alpages. Concernant, les soucis de clôture signalés lors de la tournée de gestion, il va également étudier et faire des propositions.

Rénovation de la Dent-de-Vaulion, le chantier avance très bien et donne satisfaction, le bouquet de chantier a été fait dans la salle des nains, quel plaisir ! Selon la météo, le chantier va se poursuivre en tout cas jusqu'au 15 novembre.

Les forêts – nous avons un nouveau garde forestier en la personne de M. Nicolas Allamand. Cet automne l'accès sera mis sur des coupes pour éradiquer le bostryche très présent suite à la sécheresse de cet été. Les mises de bois sont maintenues cette année mais les directives cantonales ont changé et seuls les professionnels de la forêt ou des particuliers ayant fait des cours peuvent abattre le bois. Il faut maintenant avoir des réflexions sur la vente de bois pour les années à venir.

M. D. Guignard trouve que ces directives vont à l'encontre de la période que l'on vit d'éventuelle pénurie.

Mme M. Reymond Chenuz propose que les particuliers s'arrangent pour abattre. M. C. Goy répond que dans le règlement des mises de bois, le miseur n'est pas autorisé à revendre son bois.

M. Ph. Bally pense que la Commune devrait proposer du bois à la vente déjà coupé.

M. C. Goy précise qu'un propriétaire de forêt n'est pas soumis aux mêmes directives s'il coupe son bois lui-même.

M. Bernard Martignier remercie les conseillères et conseillers pour le vote de ce soir pour la sécurisation de la distribution de l'eau. Il tient également à signaler la bonne collaboration avec la Commune de l'Abbaye pour l'eau cet été. Les agriculteurs ont pu facilement s'approvisionner en eau à la Vallée de Joux. A noter que la Commune de Vallorbe était également prête à les accueillir.

M. M. Roch demande si l'on était vraiment en situation critique cet été au niveau de l'eau ? M. B. Martignier répond que oui, le puits était à la limite du seuil critique, à la limite de l'exploitation d'où les restrictions d'eau.

M. D. Moffrand demande si le projet de faire venir de l'eau de Vallorbe avec le projet éolien Sur Grati est toujours d'actualité ? M. B. Martignier répond que oui l'étude est en cours de réalisation.

Mme M. Reymond Chenuz demande si à l'avenir il ne faudrait pas plus anticiper et rappeler régulièrement à la population les restrictions. M. B. Martignier répond que la crise « eau » de cet été était une première, nous avons appris et ne pouvons que nous améliorer.

M. D. Guignard trouve que très bien de prendre conscience de la valeur de l'eau et remercie M. B. Martignier pour sa gestion.

M. Claude Languetin, Syndic, informe que l'exploitant de l'Hôtel des Trois Cœurs et de la future Dent cessera son activité au 30 septembre, soit demain. La décision est parvenue à la Municipalité il y a 3 semaines. A l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise pour la suite. La Municipalité étudie des dossiers, des solutions. Il faut s'attendre à une fermeture de l'établissement durant quelques semaines.

Plan énergie et climat communal (PECC)

La Municipalité a pris la décision de se lancer dans cette réalisation avec le soutien du Parc Jura Vaudois pour le côté administratif. On en est au choix du bureau pour l'étude. Nous aurons après ce choix une année pour définir les mesures réalisables pour notre commune et la réalisation de ces mesures sera faite sur trois ans.

Risque de pénurie électricité/gaz hiver 2023

La Municipalité va se rendre à des séances et va préparer le plan de continuité des affaires et suivra les demandes et directives de l'Etat.

M. F. Pythoud demande comment la Municipalité voit l'avenir pour l'Hôtel et la Dent ? Ne faudrait-il pas une commission de réflexion sur ce sujet ? M. C. Languetin prend note de la proposition et tient absolument à garder la confidentialité sur les éventuels candidats et solutions. Les bruits de couloir vont très vite.

M. D. Moffrand demande si ce n'est pas le moment de prendre le temps pour la réflexion pour l'avenir des ces établissements. M. D. Guignard appuie M. D. Moffrand et ne serait-il pas mieux de dissocier les deux établissements ?

Mme M. Reymond Chenuz est surprise de la faciliter avec laquelle M. De Almeida peut finir son activité. M. C. Languetin informe que son activité peut être arrêtée seuls les loyers courent.

M. Ph. Bally demande si le projet de sauvegarde du rouge queue à front blanc est compatible avec les projets d'éoliennes ? M. D. Perotti répond que l'oiseau en question vole bas et donc pas de risque.

M. D. Moffrand demande où en est le projet éolien « Sur Grati ». M. C. Languetin répond que les mises à l'enquête des machines devraient suivre prochainement.

Mme M. Reymond Chenuz lit le rapport de la commission du Conseil formée pour réfléchir sur les questions environnement et climat.

M. N. Bersier rappelle que les prochaines séances sont prévues le 27 octobre à confirmer et le 8 décembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h425.

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer